

Régime de retraite de Postes Canada

2013

Rapport aux participants

Rémunération totale

Régime de retraite | Avantages sociaux | Rémunération et primes | Santé et mieux-être



Table des matières

| | |
|---|----|
| Quatre points importants au sujet du Régime..... | 1 |
| Messages du président du Conseil d'administration et du président-directeur général | 4 |
| Postes Canada croit en une retraite sûre pour les participants au Régime | 5 |
| Gouvernance du Régime..... | 6 |
| Aperçu de nos participants..... | 8 |
| Nous sommes ici pour aider les participants | 9 |
| Nos placements | 10 |
| Points saillants de la situation financière..... | 17 |
| Résumé des états financiers | 18 |
| Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation..... | 20 |
| Glossaire..... | 24 |

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

La Société canadienne des postes est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et respecte la *Politique sur la protection des renseignements personnels des employés* de Postes Canada. Les renseignements personnels, y compris les renseignements sur la retraite, sont traités d'une façon sécuritaire et confidentielle.

Remarques

Pour les besoins du présent rapport, « Régime » renvoie au Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes, qui comporte le volet à prestations déterminées et le volet à cotisations déterminées, à moins d'indication contraire. La Société canadienne des postes verse des prestations de retraite à ses participants par l'entremise du Régime, qui est soumis à la législation fédérale de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP).

Le présent rapport reflète la situation financière et les résultats opérationnels du Régime selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les renseignements financiers sont des données non auditées extraites des états financiers. Les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, sont disponibles sur le site Web www.retraitescp.com ou sur demande.

Les termes qui paraissent en **gris** à leur première utilisation sont définis dans le glossaire à la fin du document.

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Quatre points importants au sujet du Régime

1. La viabilité du Régime demeure une importante source de préoccupation.

2. Le Régime de retraite de Postes Canada n'est pas comme les régimes qui se sont bien rétablis en 2013.

3. L'allègement de la capitalisation du Régime nous donne le temps de trouver une solution, mais n'est pas la solution.

4. Postes Canada s'empresse de rendre le Régime viable et abordable.

1. La viabilité du Régime demeure une importante source de préoccupation.

- Les participants au Régime vivent plus longtemps et passent ainsi plus de temps à la retraite.

| En | un homme âgé de 65 ans peut s'attendre à vivre jusqu'à | Âge |
|------|--|--------|
| 1960 | | 78 ans |
| 1995 | | 81 ans |
| 2000 | | 83 ans |
| 2013 | | 88 ans |
| 2033 | | 89 ans |

Une augmentation de 10 ans du nombre d'années de retraite se traduit par une augmentation d'environ 50 % des paiements de prestations de retraite.

- Le déficit de solvabilité demeure très important.
- Une nouvelle évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2013, sera déposée d'ici le 30 juin 2014 auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme fédéral de réglementation des régimes de retraite.

Déficits estimatifs au 31 décembre 2013

Déficit sur le plan de la solvabilité (devant être capitalisé)¹ :

6,3 milliards de dollars

Capitalisation à 73,9 %

Déficit sur le plan de la solvabilité (valeur du marché)¹ :

5,1 milliards de dollars

Capitalisation à 79,2 %

Déficit sur le plan de la continuité (devant être capitalisé) :

296 millions de dollars

Capitalisation à 98,4 %

(Se reporter aux pages 20 à 23 pour en savoir davantage sur les déficits sur le plan de la solvabilité et sur le plan de la continuité.)

- Les marchés des capitaux et les taux d'intérêt à long terme sont trop volatils et imprévisibles pour que le Régime soit viable et abordable, à moins que des changements structurels n'y soient apportés.
- Les taux d'intérêt sont à un niveau historiquement bas et sont une cause importante des déficits. Si les taux augmentent au cours des prochaines années, la situation de capitalisation du Régime s'améliorera. Cependant, les taux d'intérêt peuvent encore diminuer ultérieurement.
- Les **obligations au titre des prestations de retraite** de Postes Canada et les exigences de capitalisation du Régime sont tout simplement trop élevées par rapport à la taille de la Société et à ses résultats opérationnels.
- Le Régime est confronté à des défis que les rendements des placements à eux seuls ne peuvent pas relever.

1. Les déficits de solvabilité finaux, mesurés dans l'évaluation actuarielle finale en date du 31 décembre 2013, pourraient différer de façon appréciable de ces valeurs estimatives.

2. Le Régime de retraite de Postes Canada n'est pas comme les régimes qui se sont bien rétablis en 2013.

- L'année 2013 a été une bonne année pour de nombreux régimes à prestations déterminées (PD), en raison de solides rendements des placements et de l'augmentation des taux d'intérêt à long terme. En 2013, le Régime a réalisé son meilleur rendement jusqu'à maintenant, soit 16,9 %. Ce rendement se trouve dans le premier quartile (25 %) par rapport aux grands régimes de retraite canadiens. (Se reporter à la page 10 pour en savoir davantage sur les placements du Régime.)
- Cependant, contrairement à la plupart des régimes à prestations déterminées au Canada, le Régime garantit que les prestations de retraite correspondront aux futures augmentations du coût de la vie. C'est ce qu'on appelle l'indexation garantie, et son financement est très coûteux. Les quelques régimes qui, comme le nôtre, sont entièrement indexés continuent d'éprouver des difficultés en raison de cette garantie.
- Au cours des dernières années, des répondants de régimes de retraite ont collaboré avec leurs groupes d'intérêt afin d'apporter des modifications à leurs régimes dans le but de les rendre plus viables et abordables. Certains ont :
 - modifié les dispositions de retraite anticipée;
 - remplacé la protection complète contre l'**inflation** par une protection conditionnelle contre l'inflation, c'est-à-dire que l'indexation correspondant à la hausse du coût de la vie dépendra de la situation de capitalisation du régime;
 - mis en place un régime de retraite à cotisations déterminées;
 - mis en œuvre un régime qui partage ses risques et ses récompenses avec les participants au régime. Les prestations dépendent de la situation financière du régime, mais il y a un degré élevé de certitude que les prestations cibles seront versées.

3. L'allégement de la capitalisation du Régime nous donne le temps de trouver une solution, mais n'est pas la solution.

- Le gouvernement du Canada a accordé un allégement dispensant Postes Canada de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans (de 2014 à 2017).
- Sans cet allégement, des paiements spéciaux se chiffrant à 1,3 milliard de dollars seraient nécessaires en 2014. Étant confrontée à de sérieux défis financiers imputables au déclin des volumes du courrier transactionnel, Postes Canada n'a pas la capacité financière nécessaire pour effectuer ces paiements.
- Cet allégement ne donne à Postes Canada qu'un court laps de temps pour transformer et renforcer ses activités et pour restructurer le Régime afin de le rendre abordable et viable.

4. Postes Canada s'empresse de rendre le Régime viable et abordable.

- La présence d'un répondant du Régime solide est la meilleure garantie d'un régime viable. Le Plan d'action en cinq points de Postes Canada est mis en œuvre pour transformer et renforcer l'entreprise.
- Cependant, même une fois que Postes Canada redeviendra rentable, la viabilité du Régime sur le plan financier n'est pas assurée pour autant. Pour que Postes Canada et le Régime soient tous deux viables, les exigences de capitalisation du Régime doivent être abordables pour la Société. Sinon, la Société et le Régime se trouveraient en terrain incertain.
- Postes Canada examine diverses solutions pour rendre le Régime viable et abordable en tirant des leçons de ce que font les autres régimes de retraite, en évaluant ses options et en sollicitant la participation des agents négociateurs et des groupes d'intérêt à un dialogue respectueux.

Messages du président du Conseil d'administration et du président-directeur général



Marc A. Courtois

Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a comme responsabilité fiduciaire d'agir dans l'intérêt des participants au Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes. Prenant cette responsabilité au sérieux, il veille à ce que le Régime soit bien administré et bien géré dans leur intérêt.

Le Régime est administré conformément aux principes établis par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite. Le Conseil adopte une approche responsable et diligente pour surveiller le rendement des placements du Régime et évaluer les stratégies, entre autres. Le Conseil a formé des comités dont les membres possèdent une expertise spécialisée qui s'applique aux questions liées aux régimes de retraite. Je peux vous assurer que le Conseil exerce une surveillance rigoureuse.

Postes Canada doit transformer ses activités afin d'assurer sa viabilité pour les années à venir. Il en va de même pour le Régime, qui doit évoluer afin de devenir abordable et viable pour les participants et pour la Société. L'allègement temporaire des paiements spéciaux au Régime en vue de gérer l'important déficit de solvabilité donne à la Société un délai crucial pour transformer ses activités et restructurer le Régime. Le Conseil s'est engagé à travailler dans l'intérêt des participants et de la Société pendant cette période de transition critique.

Je tiens à remercier le président du Comité des pensions, A. Michel Lavigne, ainsi que les membres de l'équipe des pensions, le Comité consultatif de placement et le Conseil consultatif des pensions, pour tous les efforts qu'ils déploient au nom des participants au Régime.



Deepak Chopra

Président-directeur général

En 2013, le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes a enregistré son meilleur rendement jusqu'à maintenant dans les marchés des placements. Néanmoins, le Régime n'est pas viable, et n'est pas abordable pour Postes Canada à titre de répondante. Bien que plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées aient retrouvé des niveaux de solvabilité positifs, le Régime de retraite de Postes Canada est unique. En effet, le Régime de retraite de Postes Canada fait quelque chose que la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées au Canada ne font pas : il offre une protection garantie contre l'inflation en égalant l'augmentation du coût de la vie. Cette protection garantie ajoute un autre coût important. L'amélioration des rendements des placements n'est pas suffisante pour relever le défi persistant que pose la capitalisation du Régime. Le Régime prévoit également des améliorations additionnelles qui le rendent plus coûteux à maintenir pour la Société. Par conséquent, même s'il a l'un des meilleurs rendements des placements, notre Régime demeure dans une situation de déficit de solvabilité.

Il est important que les participants au Régime prennent le temps de comprendre la raison pour laquelle notre Régime est différent. Il importe également que les participants au Régime soient au courant des efforts déployés par Postes Canada pour créer un régime viable et abordable sur lequel ils peuvent compter pour les aider à répondre à leur besoin d'une retraite sûre.

La retraite peut être quelque chose de merveilleux. Cela dit, comme les gens vivent désormais plus longtemps, les retraites sont plus longues, et les prestations de retraite doivent ainsi être versées beaucoup plus longtemps. C'est pourquoi la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées est beaucoup plus difficile que ce que l'on anticipait au moment de créer ces régimes.

Certains employeurs ont mis en place des changements importants pour rendre leurs régimes de retraite à prestations déterminées plus abordables et plus viables. Postes Canada doit également apporter des changements structurels à son Régime afin d'atteindre les objectifs fixés en matière d'abordabilité et de viabilité. Il lui incombe de le faire pour les participants au Régime, et parce qu'un Régime abordable est un élément essentiel pour que Postes Canada devienne financièrement viable. Elle doit le faire sans tarder.

Je tiens à vous assurer que Postes Canada désire aider ses employés actifs et retraités à profiter d'un revenu de retraite convenable et sûr. Nous sommes conscients de l'importance que revêtent les prestations de retraite pour la réalisation de cet objectif. Bien qu'il soit nécessaire d'apporter des changements au Régime, nous nous engageons à évaluer de façon consciencieuse les différents moyens d'apporter des changements et à travailler de manière respectueuse avec les agents négociateurs et les autres groupes d'intérêt.

Postes Canada croit en une retraite sûre pour les participants au Régime

Voici les quatre objectifs du Régime :

1. Viabilité

Le Régime sera stable à long terme, et il sera en mesure de s'adapter à l'évolution de l'économie et de la durée de vie des participants en tant que groupe (données démographiques).

2. Abordabilité

Postes Canada et les participants au Régime ont les moyens de cotiser en vue du paiement des prestations.

3. Sécurité

Le Régime fournit un revenu de retraite sûr, conjointement aux programmes gouvernementaux et aux épargnes personnelles, et répond aux besoins des participants et de Postes Canada.

4. Responsabilités partagées

Postes Canada et les participants partagent les responsabilités associées à la capitalisation et aux prestations du Régime.

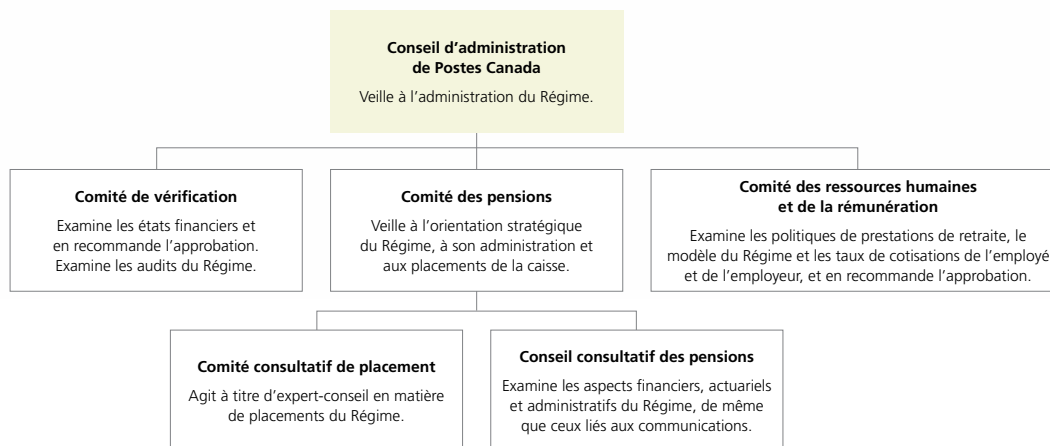
Tout en travaillant à réaliser les quatre objectifs, Postes Canada respectera les principes directeurs suivants :

- **Respecter** les participants au Régime, et comprendre l'importance de leurs prestations pour leur retraite.
- **Aider** les participants au Régime à obtenir un revenu de retraite sûr en s'acquittant de sa responsabilité à titre d'administratrice du Régime.
- **Explorer** des solutions éventuelles en vue de réaliser les objectifs liés au Régime, y compris celles adoptées par d'autres employeurs, avant de choisir les meilleures solutions pour le Régime.
- **Consulter** les groupes d'intérêt, notamment les agents négociateurs, et tenir les participants au courant de la situation du Régime et des changements qui y seront apportés.

Gouvernance du Régime

Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation du Régime et de la conception de son modèle et, en tant qu'administratrice du Régime, est également responsable de son administration et des placements de la caisse de retraite. Le Conseil d'administration de Postes Canada a comme responsabilité fiduciaire de surveiller ces activités afin de s'assurer qu'elles sont effectuées de façon responsable et dans l'intérêt de tous les participants au Régime. Le Conseil s'acquitte de ses obligations en veillant à ce que les pratiques d'investissements prudents et d'administration soient respectées. Les normes de conduite du Conseil (pouvant être consultées sur le site Web postescanada.ca) comprennent également des règles d'éthique bien précises sur différentes questions, comme les conflits d'intérêts et la diligence.

Pour appuyer les responsabilités fiduciaires du Conseil, une solide structure de gouvernance du Régime est en place pour les volets à prestations déterminées (PD) et à cotisations déterminées (CD) du Régime. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des comités du Conseil et de leurs principales responsabilités.



Liste des membres du Conseil d'administration et des comités au 31 décembre 2013

Conseil d'administration

Marc A. Courtois (président) ★ ▲ ●
 Deepak Chopra
 Thomas Cryer FCPA, F.C.A. ★ ▲
 A. Michel Lavigne FCPA, F.C.A. ★ ▲
 Siân M. Matthews ●
 L'honorable Stewart McInnes c.r. ●
 Andrew B. Paterson ▲ ●
 Iris Petten ●
 Alain Sans Cartier ★ ▲
 William H. Sheffield B.Sc., MBA, IAS.A ★ ●
 Donald Woodley ●

★ Membre du Comité des pensions
 ▲ Membre du Comité de vérification
 ● Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Comité consultatif de placement

J. Lorne Braithwaite B.Com, MBA (président)
 Isla Carmichael Ph.D., M.Éd., M.A. ■
 Phillip H. Doherty B.Com, MBA, CPA, CA
 Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A
 Richard L. Knowles A.F.A., B.A. (spéc.)
 A. Michel Lavigne FCPA, F.C.A.
 Hugh Mackenzie M.A., IAS.A ■
 ■ Représentant des syndicats et des associations

Conseil consultatif des pensions

Représentants de Postes Canada
 Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A (président)
 Steven Galezowski MBA, CPA, CA, ICEEE, A.F.A.
 Sylvane Lacroix Fournier CPA, CA
 Tim McGurrin
 Brad Smith

Membres élus

Mary Bishop CPA, CA, CEBS représentante des participants retraités
 Micki McCune représentante des participants actifs
 John Polak représentant des employés cadres et exempts qui participent au Régime
 Bill Price représentant des participants retraités

Représentants du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)

Gayle Bossenberry
 Madeleine Cléroux
 George Kuehnbaum
 Donald Lafleur

Représentant de l'Association des officiers des postes du Canada (AOPC)

Terry Cotton

Représentant de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA)

Daniel Maheux

Représentant de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC)/Syndicat des employés des postes et communications (SEPC)

Daryl Bean

Représentant de l'AFPC/SEPC, de l'AOPC et de l'ACMPA

Mike Moeller

Les biographies des membres indiqués ci-dessus sont affichées sur le site Web www.retraitescp.com.

Tâches et responsabilités déléguées

Trois des comités du Conseil d'administration, soit le Comité des pensions, le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines et de la rémunération, font des recommandations directement au Conseil, qui détient l'autorité d'approbation finale. Les comités sont composés de certains membres du Conseil ayant une expertise spécialisée s'appliquant aux questions liées aux régimes de retraite. De plus, le Comité consultatif de placement et le Conseil consultatif des pensions, dont les membres comprennent des représentants des agents négociateurs de Postes Canada, donnent respectivement des conseils sur des questions liées aux placements et à l'administration au Comité des pensions. Pour obtenir plus de renseignements sur les rôles et les responsabilités de ces comités, consulter la rubrique « Gouvernance » du site www.retraitescp.com.

Les fonctions et les activités quotidiennes de gestion des placements et d'administration du Régime sont déléguées par le Conseil à la direction et sont effectuées par l'équipe du Service des pensions et la Division des placements de la caisse de retraite de Postes Canada, des professionnels dans leurs domaines respectifs qui visent l'excellence en matière de service pour les participants au Régime et la santé de la caisse de retraite.

Ce que nous faisons chaque jour : l'application de bonnes pratiques de gouvernance

Surveillance

Cette pratique comporte l'évaluation trimestrielle du rendement des placements et des ratios de capitalisation à l'aide de documents de référence tels que les énoncés des politiques et des procédures de placement du Régime et les objectifs de capitalisation. Le rendement du service ainsi que les contrats et les ententes sur les niveaux de service des fournisseurs font également l'objet d'une surveillance régulière.

Évaluation

Le Conseil évalue ses pratiques de gouvernance sur une base annuelle à l'aide des questionnaires de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). Les résultats sont examinés par le Comité des pensions afin de déterminer dans quelle mesure le Régime respecte les principes de gouvernance de l'ACOR, et ils sont ensuite communiqués au Conseil. L'ACOR a établi 11 principes de gouvernance qui définissent les bonnes pratiques de gouvernance pour les régimes de retraite dans les domaines de l'administration et de la gestion des placements. Les résultats de 2013 indiquent que les volets à PD et à CD respectent tous les principes de l'ACOR. Plus de renseignements sur l'ACOR et ses principes de gouvernance sont présentés sur le site capsa-acor.org.

Audit

Des audits sont menés régulièrement par le Service de vérification interne et des auditeurs externes indépendants. De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) peut également effectuer des examens du plan de gouvernance sur place, de temps à autre. Le BSIF a effectué un tel examen en 2010. Toutes les recommandations ont été traitées rapidement par la direction. Le BSIF a affirmé que le Régime a des contrôles, une surveillance et des procédés que l'on a qualifiés d'excellents, ainsi que de bonnes pratiques de gouvernance.

Gestion du risque

Le Conseil a établi un cadre de gestion des risques, qui définit le seuil de tolérance au risque du Régime en matière d'administration et de placements. Le cadre guide l'élaboration de stratégies visant l'atteinte des objectifs globaux. D'autres renseignements sur la stratégie de gestion du risque sont présentés à la page 16. La gestion efficace de l'administration du Régime, qui est décrite à la page 9, appuie également les meilleures pratiques de gouvernance.

Communication

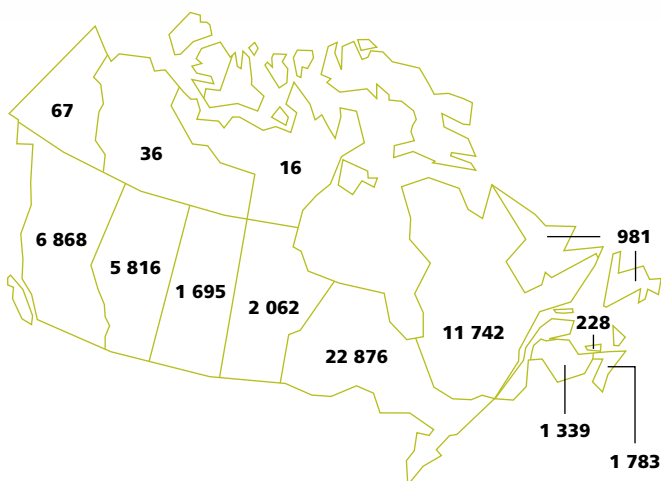
Un certain nombre d'exigences législatives se rapportent aux communications avec les participants au Régime. En 2013, les exigences ont été respectées par la publication du Rapport aux participants 2012, les relevés personnels de prestations de retraite, les avis concernant les modifications apportées au Régime, plusieurs communiqués ainsi que les bulletins *Parlons régime de retraite* et *Encontact*. La plupart de ces publications peuvent être consultées à l'adresse www.retraitescp.com. Les états financiers audités du Régime sont présentés sur le site Web www.retraitescp.com et des copies peuvent être fournies sur demande.

Aperçu de nos participants

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 ¹ |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|
| Participants actifs | 61 755 | 59 942 | 59 228 | 57 923 | 55 509 |
| Pourcentage | 76,6 % | 73,0 % | 69,8 % | 67,1 % | 64,0 % |
| Participants retraités | 17 269 | 20 330 | 23 635 | 26 236 | 28 715 |
| Pourcentage | 21,4 % | 24,8 % | 27,8 % | 30,4 % | 33,1 % |
| Titulaires d'une pension différée, survivants et bénéficiaires | 1 622 | 1 827 | 2 019 | 2 193 | 2 548 |
| Pourcentage | 2,0 % | 2,2 % | 2,4 % | 2,5 % | 2,9 % |
| Total | 80 646 | 82 099 | 84 882 | 86 352 | 86 772 |
| | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

1. Pour 2013, les renseignements portent sur 86 286 participants au volet à prestations déterminées (PD) et 486 participants au volet à cotisations déterminées (CD) du Régime.

Participants actifs à l'échelle du Canada au 31 décembre 2013



Répartition des participants actifs et retraités par âge au 31 décembre 2013

| Âge | Moins de 30 ans | 30-39 ans | 40-49 ans | 50-59 ans | 60-69 ans | 70-79 ans | Plus de 79 ans |
|------------------------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Participants actifs | 1 481 | 9 319 | 16 659 | 22 224 | 5 698 | 128 | 0 |
| Participants retraités | 0 | 14 | 187 | 6 970 | 17 609 | 3 840 | 95 |

Au cours des cinq prochaines années, 15 285 participants actifs au volet à PD auront atteint l'âge ouvrant droit à pension.

La moyenne d'âge des participants actifs au volet à PD est de 49 ans (48,5 ans en 2012).

La moyenne d'âge des participants actifs au volet à CD est de 39 ans (38 ans en 2012).

La moyenne d'âge des participants au volet à PD au départ à la retraite est de 59,6 ans (59,1 ans en 2012).

La moyenne d'âge des participants retraités est de 63,8 ans (63,2 ans en 2012).

Nous sommes ici pour aider les participants

Tous les jours, à chaque contact que nous avons avec les participants, nous voulons faire une différence en les aidant. Le Régime est entré en vigueur en 2000 et comptait environ 55 000 participants. Aujourd'hui, nous rendons service à plus de 86 000 participants. Le nombre de retraités a augmenté de 2 479 participants en 2013, de sorte que ce groupe représente actuellement 33 % de l'ensemble des participants.

Nos services aux participants

| 2013 | 2012 | |
|---------|---------|--|
| 58 254 | 52 687 | Appels téléphoniques des participants au Service des pensions |
| 4 418 | 4 274 | Appels téléphoniques des retraités à RBC Services aux investisseurs |
| 9 671 | 8 917 | Appels téléphoniques aux participants |
| 50 240 | 39 500 | Transactions effectuées pour les participants par le Centre du régime de retraite |
| 113 826 | 100 156 | Visites sur le site Web www.retraite scp.com |
| 212 469 | 188 208 | Estimations des prestations de retraite effectuées à l'aide du calculateur sur le site Web |
| 72 | 71 | Ateliers de préretraite |
| 2 514 | 2 286 | Participants au Régime et conjoints/conjoints de fait ayant participé aux ateliers |
| 380 | 386 | Consultations individuelles au cours des ateliers |
| 4,4/5,0 | 4,4/5,0 | Cote de satisfaction des participants |
| 4,3/5,0 | 4,3/5,0 | Objectif |

Notre engagement envers les participants :

services rapides, proactifs et empreints de compassion

Il y a de nombreux facteurs externes que nous ne pouvons pas contrôler et qui ont une incidence sur notre Régime. L'une des choses que nous pouvons faire pour les participants est d'offrir de façon constante des services de qualité supérieure, en tentant toujours de répondre à leurs attentes, tout en maintenant nos coûts à un niveau hautement concurrentiel. Je suis fier du travail que notre équipe des pensions fait pour les participants et des résultats obtenus, aussi bien du point de vue de la satisfaction des participants que de celui de la rentabilité¹. Nous nous engageons à respecter des normes de service efficace et de qualité supérieure.

Brad Smith

Directeur général
Rémunération totale et paie

Centre du régime de retraite

Le Centre du régime de retraite est responsable de tous les services destinés aux participants au Régime : le traitement des rachats de service accompagné d'option, les départs à la retraite, cessations d'emploi et décès, les remplacements de numéro d'identification personnel (NIP) pour accéder au calculateur des prestations de retraite sur le site Web, les mises à jour des bénéficiaires d'assurance-vie des retraités, les versements des prestations aux nouveaux retraités ainsi que l'obtention des cotisations des employés en cas de congé autorisé.

www.retraite scp.com

Le site Web présente des renseignements sur les prestations de retraite, les résultats des placements et les dernières nouvelles au sujet du Régime, ainsi que nos publications et des outils libre-service pour aider les participants à se préparer à la retraite. Par exemple, les participants peuvent utiliser l'outil « Calculer ma pension » pour obtenir une estimation personnalisée de leurs prestations de retraite en fonction de leur date de départ à la retraite prévue. En 2013, le nombre de visites du site Web a augmenté de près de 14 %.

Ateliers de préretraite

Les ateliers de préretraite sont offerts, par invitation seulement, aux participants au Régime qui sont à cinq ans de l'obtention d'une pension non réduite. Ces ateliers portent sur le Régime de retraite de Postes Canada, les avantages sociaux à la retraite, les programmes gouvernementaux, la planification financière, la planification testamentaire et successorale, la santé et le mieux-être. Des consultations individuelles sont offertes dans le cadre de ces ateliers. Les commentaires sur les ateliers ont été constamment positifs.

1. D'après le sondage de CEM Benchmarking Inc. mené en 2011, les frais d'administration moyens par participant sont de 133 \$ par rapport à la moyenne du groupe de pairs qui se chiffre à 180 \$. Le Service des pensions participe à ce sondage tous les deux ans. CEM compare les pratiques administratives de régimes de retraite à prestations déterminées semblables des secteurs public et privé, puis fournit des renseignements indépendants et objectifs. Les résultats du sondage de 2013 seront communiqués l'an prochain.

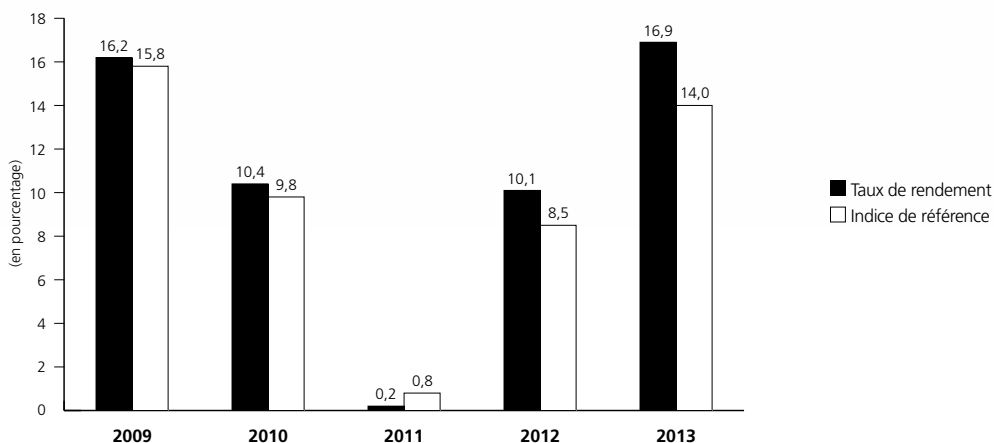
Nos placements

« Les avantages de notre stratégie visant à réattribuer des fonds à de nouvelles catégories d'actif ont continué à s'accumuler. En 2013, le Régime a réalisé le meilleur rendement annuel de son histoire, ayant obtenu des gains dans presque toutes les classes d'actif. »

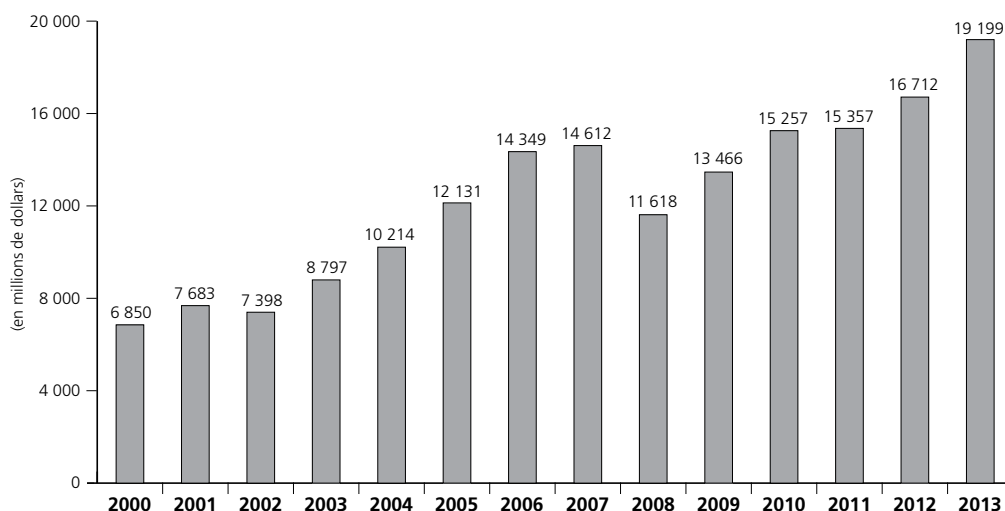
Douglas D. Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

Aperçu

En 2013, le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes a enregistré son meilleur rendement annuel depuis sa création en 2000. Le **taux de rendement** de 16,9 % a dépassé l'**indice de référence** établi à 14,0 % et s'est classé dans le quartile supérieur par rapport aux grands régimes de retraite canadiens. Il s'agit là d'une réalisation de taille, compte tenu du contexte économique difficile.



Les actifs nets de placement du Régime se chiffrent à 19 199 millions de dollars à la fin de 2013, soit 2 487 millions de dollars de plus qu'à la fin de 2012. Toutes les classes d'**actifs** ont enregistré un rendement positif qui dépasse leur indice de référence, exception faite du volet des **actions** internationales des marchés émergents et des **obligations** à rendement réel, qui ont dépassé leur indice de référence, mais qui ont enregistré un rendement négatif.



Les actifs nets de placement correspondent à la somme des placements et des créances relatives aux placements, moins les passifs liés aux placements.

Voici quelques initiatives en cours importantes qui ont eu une incidence sur l'actif du Régime en 2013 :

- Le Régime a continué d'ajouter à ses placements en infrastructure, qui ont doublé par rapport à 2012.
- L'actif au titre des actions de sociétés à capital fermé a augmenté d'environ 50 % par rapport aux données enregistrées en 2012 en raison d'une capitalisation supplémentaire et de gains du marché.
- Les actifs obligataires de sociétés canadiennes administrés à l'interne ont augmenté de plus de 50 % par rapport à 2012 en raison d'une capitalisation supplémentaire.
- Deux gestionnaires d'actions internationales (autres qu'américaines) à faible capitalisation ont été sélectionnés et financés.
- Le portefeuille d'obligations canadiennes a été déplacé d'un gestionnaire externe à un gestionnaire interne. Cette décision réduit les coûts et fournit une plus grande flexibilité.

Objectifs en matière de placement

Les objectifs du Régime en matière de placement consistent à sélectionner la composition de l'actif et le niveau de risque qui conviennent afin de réaliser un rendement qui dépasse l'indice de référence et de répondre aux besoins en capitalisation à long terme du Régime. De solides décisions de placement contribuent à rendre le Régime viable et abordable et aident Postes Canada à respecter sa promesse envers les participants au Régime, soit de verser des prestations de retraite à un coût raisonnable.

À long terme, le rendement des placements est évalué en fonction des objectifs de capitalisation du Régime, ainsi que du taux de rendement requis pour que le Régime puisse respecter ses obligations au titre des prestations de retraite envers ses participants, telles qu'elles sont déterminées par l'évaluation actuarielle.

À court terme, le Régime utilise un portefeuille de référence pour évaluer le rendement des placements. Le portefeuille de référence du Régime représente le rendement de l'indice du marché pour chacune des classes d'actifs du Régime.

| Volet à PD | Depuis la création du Régime | En 2013 |
|---|------------------------------|---------------|
| Taux de rendement du Régime | 6,22 % | 16,9 % |
| Indice de référence du Régime | 4,85 % | 14,0 % |
| Indice de référence du groupe de pairs ¹ | 6,16 % | 13,8 % |
| Taux de rendement du Régime visé à long terme | 6,75 % | |

1. Données de RBC Services aux investisseurs fondées sur le rendement des grands régimes de retraite canadiens (plus de 1 milliard de dollars)

Énoncé des politiques et des procédures de placement

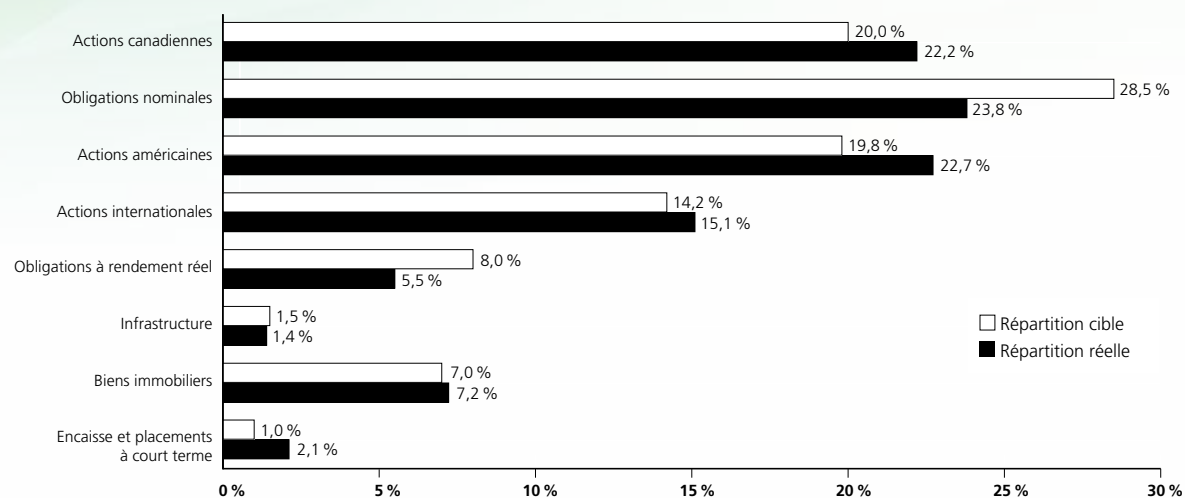
Postes Canada utilise l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP) pour gérer efficacement les risques liés aux placements. Cet énoncé fixe un pourcentage cible pour chaque catégorie d'actifs, de même que des limites minimales et maximales afin d'avoir une certaine flexibilité lorsque les conditions du marché changent. L'EPPP assure une diversification par classe et type d'actif entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques/économiques et les styles de gestion, ainsi que par liquidité et **capitalisation boursière**. Une copie de l'EPPP se trouve à l'adresse www.retraitescp.com.

De façon continue, l'équipe interne chargée des placements applique son savoir-faire et ses connaissances pour atteindre une composition de l'actif conçue dans le but de maximiser les occasions de croissance, de réduire au minimum les risques et de répondre aux exigences du cadre de gestion des risques et de l'EPPP.

La composition de l'actif est déterminée en vue de fournir au Régime un taux de rendement net à long terme qui est 4,5 % supérieur au taux d'inflation prévu de 2,25 %, ce qui équivaut à un taux total de 6,75 %. L'atteinte de ce taux aide le Régime à respecter ses objectifs de capitalisation et à assumer la croissance de ses obligations au titre des prestations de retraite. La répartition cible quant à la composition de l'actif du Régime est actuellement de 62,5 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructure, et de 37,5 % de titres à revenu fixe.

Composition de l'actif

Le graphique suivant illustre la composition de l'actif du Régime, au 31 décembre 2013, en comparaison avec la répartition cible. La composition actuelle de l'actif varie par rapport aux objectifs à long terme puisque l'EPPP a fixé des limites minimales et maximales afin d'avoir une certaine flexibilité lorsque les conditions du marché changent.



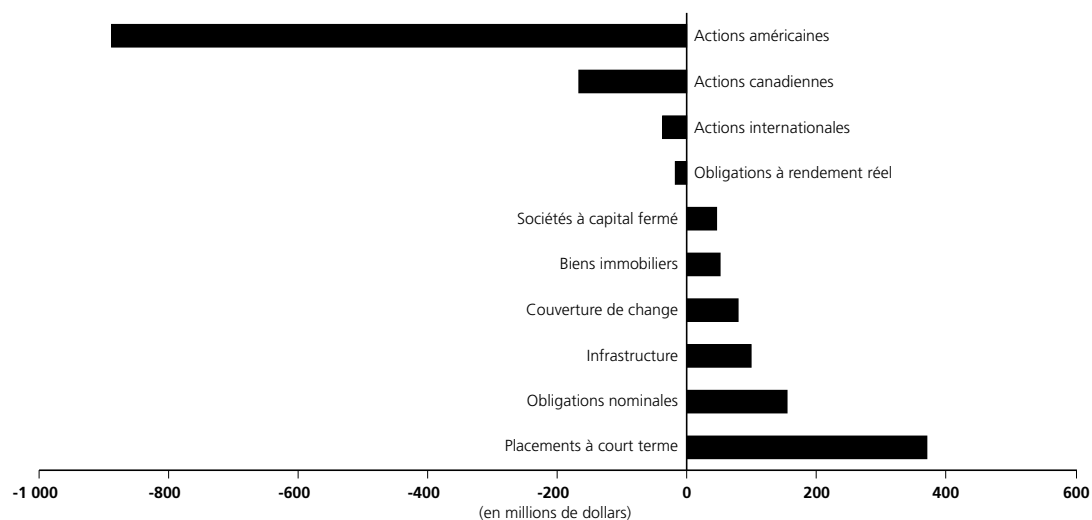
Les actions internationales comprennent les marchés émergents. Les actions de sociétés à capital fermé sont réparties entre les actions canadiennes, américaines et internationales.

En raison de son attribution aux actions supérieure à l'objectif, la caisse a connu un rendement élevé en 2013. Le Régime continue à mettre en œuvre sa stratégie de diversification et à ajouter de nouvelles classes d'actifs. Ces mesures permettent au Régime de tirer profit des futures occasions de croissance dans les marchés des actions, tout en maintenant un juste équilibre d'actifs à revenu fixe en fonction de la participation au Régime et des obligations à long terme.

Changements apportés aux placements par classe d'actif

En 2013, le Régime a continué d'accroître ses placements en infrastructure, en biens immobiliers canadiens, en sociétés à capital fermé et en obligations de sociétés canadiennes. Il a ajouté des placements en actions internationales (autres qu'américaines) à faible capitalisation, tout en réduisant les placements en actions américaines, en actions canadiennes et en obligations à rendement réel, tel qu'il est illustré dans le tableau ci-dessous. Le Régime détenait des actions américaines pour une valeur près de la limite maximale de sa répartition cible pour ce type de placements. Au cours de l'année, il a réduit sa position, en tirant profit des gains des marchés. Ces gains ont été attribués en partie aux instruments à revenu fixe, comme les obligations nominales et les obligations de sociétés, alors que le prix des obligations était à la baisse. Dans un environnement où les taux d'intérêt augmentent, on s'attend à ce que les obligations des sociétés aient un meilleur rendement que les obligations d'État.

Le Régime augmente son attribution aux actions de sociétés à capital fermé et aux actifs d'infrastructure, conformément aux recommandations de l'étude de l'actif-passif de 2011, et ces classes d'actifs ont eu un bon rendement pour le Régime en 2013.



Les actions internationales comprennent les marchés émergents. Les fonds liés à la couverture de change représentent les décaissements causés par la couverture du risque de change.

Aperçu des événements clés et du rendement du marché des capitaux

Comme pour les années précédentes, les événements macroéconomiques et géopolitiques ont influé sur le rendement du marché des capitaux. La question de savoir quand la Réserve fédérale des États-Unis commencerait à réduire son programme d'achat d'actifs a dominé les marchés des capitaux en 2013. Voici quelques-uns des événements qui ont influé sur les marchés au cours de la dernière année :

Premier trimestre

- Les données économiques positives signalent une reprise de la croissance économique à l'échelle mondiale; la valeur des actions augmente aux États-Unis, en Europe et au Japon, tandis que la valeur des obligations d'État décline.
- L'indice boursier américain S & P (Standard & Poor's) 500 atteint un niveau record à la fin du premier trimestre.

Troisième trimestre

- La vulnérabilité des actions, des obligations et des devises provenant de marchés émergents face à la réduction des mesures de stimulation monétaire des États-Unis devient évidente, puisqu'il y a un nombre important de ventes dans les marchés, surtout dans les pays en développement ayant d'importants déficits courants.
- Les marchés des actions américaines bondissent en septembre après que la Réserve fédérale américaine retarde le début très attendu de son programme d'achat d'actifs.

Deuxième trimestre

- Le **rendement** des obligations du Trésor des États-Unis augmente considérablement alors que les marchés des capitaux prévoient que la Réserve fédérale américaine réduira son programme d'achat d'actifs.
- Les marchés se rétablissent tandis que la Banque centrale européenne et la Banque du Japon affirment que les mesures de stimulation monétaire demeureront en place.
- L'écart de rendement entre les marchés développés et les marchés émergents s'élargit en raison du ralentissement en Chine, de l'inflation au Brésil et de la chute des prix des produits de base.

Quatrième trimestre

- De solides données économiques en Europe confirment qu'il y a un meilleur dynamisme économique dans la région.
- La Réserve fédérale américaine annonce le début de la réduction très attendue de l'achat d'actifs.
- Les rendements des obligations ont terminé l'année près de leurs plus hauts niveaux de l'année.

Les actions canadiennes ont obtenu de bons résultats en 2013, avec un rendement de 13 %.

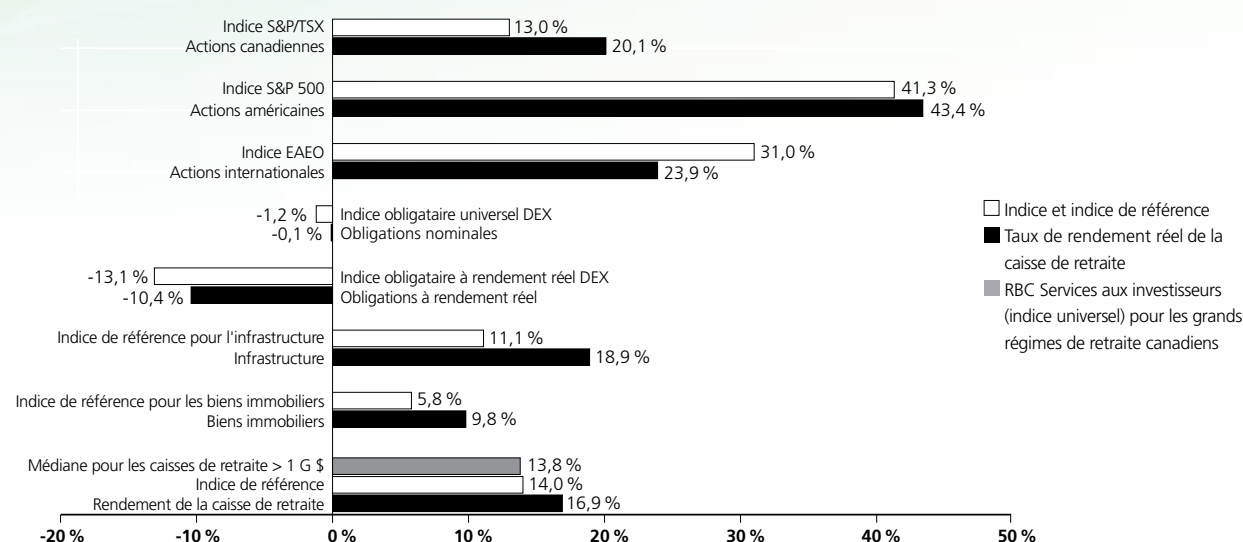
Les actions américaines ont obtenu les meilleurs résultats parmi toutes les classes d'actif, avec un gain de 41 %. Les actions d'autres marchés développés internationaux (et plus particulièrement l'Europe et le Japon) ont obtenu de bons résultats, soit 31 %. Cependant, les actions sur les marchés émergents ont eu un rendement de seulement 4 % (en dollars canadiens).

La classe d'actif des biens immobiliers a de nouveau profité de la source de revenus qu'elle génère et des modestes augmentations des évaluations. Cette classe d'actif offre une protection contre l'inflation et une source de revenus prévisible.

Les rendements des obligations à rendement réel et des obligations nominales étaient négatifs, puisque la prévision que la Réserve fédérale américaine pourrait commencer à réduire les mesures de stimulation monétaire a donné lieu à une augmentation des rendements des obligations et à une diminution de leurs prix. Cependant, les obligations à rendement élevé et les obligations de sociétés ont continué d'offrir des rendements attrayants.

Rendement de la caisse de retraite

Le Régime a affiché un taux de rendement de 16,9 % en 2013. Ce rendement est supérieur à l'indice de référence fixé à 14,0 %, et supérieur au rendement médian de 13,8 % qu'a observé RBC Services aux investisseurs pour les grands régimes de retraite canadiens. Il s'agit du meilleur rendement de l'histoire du Régime et du meilleur rendement par rapport à son indice de référence. Le taux de rendement du Régime s'est classé dans le premier quartile des grands régimes de retraite canadiens.



Les actions de sociétés à capital fermé sont incluses dans les actions canadiennes, les actions américaines et les actions internationales, s'il y a lieu. L'indice de référence pour les biens immobiliers regroupe l'indice des actions TSX, dans une proportion de 50 %, et l'indice obligataire universel DEX, dans une proportion de 50 %. L'indice de référence pour l'infrastructure regroupe l'indice obligataire à rendement réel, dans une proportion de 50 %, et celui de l'indice mondial Morgan Stanley Capital International (MSCI), dans une proportion de 50 %.

Toutes les classes d'actifs ont enregistré un rendement positif en 2013, exception faite de la classe des obligations nominales et de celle des obligations à rendement réel. Toutes les classes ont dépassé leur indice de référence, exception faite de la classe des actions internationales.

Les placements en actions du Régime ont fourni les meilleurs rendements en 2013, menés par les marchés des actions américaines et les marchés développés internationaux. Les placements en sociétés à capital fermé et en infrastructure ont également connu une très bonne année.

Le rendement du Régime en matière de placements immobiliers canadiens a dépassé le rendement médian des actifs immobiliers au Canada, tel qu'il a été mesuré par RBC Services aux investisseurs.

Le rendement des obligations à rendement réel et le rendement des obligations nominales ont augmenté au cours de l'année, puisqu'on s'attendait de plus en plus à ce que la Réserve fédérale américaine commence à réduire son programme d'achat d'actifs en raison de l'amélioration de la croissance du PIB américain et de la baisse du taux de chômage. Les obligations d'État et provinciales ont connu des rendements négatifs. Les obligations de sociétés canadiennes et les obligations à rendement élevé américaines et internationales ont enregistré de bons rendements. Le Régime a effectué une modeste réduction de ses obligations à rendement réel au début de l'année et a continué à remplacer ses obligations d'État par des obligations de sociétés canadiennes.

À 0,29 %, soit 0,29 \$ par tranche de 100 \$ d'actifs moyens, les coûts de gestion des placements du Régime sont inférieurs à ceux des industries semblables (0,39 %, soit 0,39 \$ par tranche de 100 \$), tel qu'il a été déterminé par l'étude comparative menée par CEM Benchmarking Inc. en 2012. Les coûts des placements du Régime sont inférieurs de 5,1 millions de dollars aux coûts de l'indice de référence.

Regard vers 2014

- En fonction des résultats positifs obtenus par les classes d'actifs non traditionnels, nous travaillerons à augmenter la répartition afin d'atteindre la pondération visée.
- Nous examinerons l'équilibre entre la gestion interne et externe des portefeuilles pour réduire les coûts et maximiser l'expertise interne.
- Nous maintiendrons notre engagement visant à obtenir des rendements supérieurs à l'indice de référence en sélectionnant la composition de l'actif et le niveau de risque qui conviennent, de manière à atteindre les objectifs de capitalisation à long terme du Régime, compte tenu des changements économiques et démographiques.
- Nous continuerons à mettre en œuvre des stratégies visant à augmenter le rendement sans accroître les risques.
- Nous visons à continuer d'offrir les services de gestion des placements à des coûts inférieurs à la médiane des coûts de l'industrie.

Portefeuille d'actions de plus de 0,25 % de l'actif du Régime¹

Au 31 décembre 2013 (en millions de dollars)

| | | |
|--|-----------------|----------------|
| Banque Toronto-Dominion | 240 \$ | 1,25 % |
| Banque Royale du Canada | 229 | 1,19 % |
| Banque de Nouvelle-Écosse | 205 | 1,07 % |
| Suncor Énergie Inc. | 147 | 0,77 % |
| Canadian Natural Resources Itée | 118 | 0,61 % |
| Financière Manuvie | 111 | 0,58 % |
| Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | 99 | 0,52 % |
| Banque de Montréal | 97 | 0,50 % |
| Exxon Mobil Corporation | 83 | 0,43 % |
| Google Inc. | 82 | 0,43 % |
| Apple Inc. | 82 | 0,43 % |
| TransCanada Corp. | 77 | 0,40 % |
| BCE Inc. | 73 | 0,38 % |
| Enbridge Inc. | 72 | 0,38 % |
| Telus Corp. | 70 | 0,37 % |
| Magna International Inc. | 69 | 0,36 % |
| Thomson Reuters Corp. | 67 | 0,35 % |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce | 63 | 0,33 % |
| Potash Corporation of Saskatchewan | 62 | 0,32 % |
| Cenovus Energy Inc. | 62 | 0,32 % |
| Rogers Communications Inc. | 56 | 0,29 % |
| Shaw Communications Inc. | 54 | 0,28 % |
| Chevron Corporation | 52 | 0,27 % |
| Valeant Pharmaceuticals International Inc. | 51 | 0,26 % |
| Qualcomm Inc. | 50 | 0,26 % |
| Talisman Energy Inc. | 48 | 0,25 % |
| | 2 419 \$ | 12,60 % |

1. Pourcentage de l'ensemble de la caisse

Stratégie de gestion du risque

Risque lié à la capitalisation

Le risque lié à la capitalisation est l'un des principaux risques auxquels le Régime est exposé. Il s'agit du risque que les taux de croissance des placements et des cotisations ne soient pas suffisants pour respecter les obligations au titre des prestations de retraite, occasionnant ainsi un déficit actuariel. Les facteurs les plus importants liés à ce risque sont les baisses des **taux d'actualisation** et un rendement de placements inférieur aux rendements prévus.

La situation de capitalisation du Régime peut changer assez rapidement si la valeur des actifs nets de placement ou des obligations au titre des prestations de retraite du Régime fluctue. Un tel changement entraînerait une non-concordance entre l'actif du Régime et ses obligations. De plus, les obligations au titre des prestations de retraite sont aussi touchées par des facteurs non économiques, tels que les changements liés aux variables démographiques et à la longévité des participants.

Le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite veille à la conformité avec les énoncés des politiques et des procédures de placement du Régime qui sont approuvés par le Conseil d'administration et qui établissent les lignes directrices régissant les niveaux appropriés de risques, en assurant une diversification par classe et type d'actif, entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques/économiques et les styles de gestion, ainsi que par liquidité et capitalisation boursière. Le Conseil d'administration gère le risque lié à la capitalisation en effectuant un suivi et un examen réguliers du ratio de capitalisation, pour s'assurer que les objectifs de capitalisation sont convenables et que les décisions en matière de placement sont prises conformément à ces énoncés.

Risque lié aux placements

Le Régime est exposé à divers risques liés aux placements qui peuvent avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Les risques liés aux placements comprennent le risque de crédit et le risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de prix et risque d'illiquidité). Grâce à la gestion des risques liés aux placements, des mesures sont prises pour réduire au minimum l'incidence défavorable potentielle de ces risques et pour optimiser les gains du portefeuille de placements afin que le Régime puisse respecter sa promesse envers les participants, soit de leur verser des prestations de retraite à un coût raisonnable.

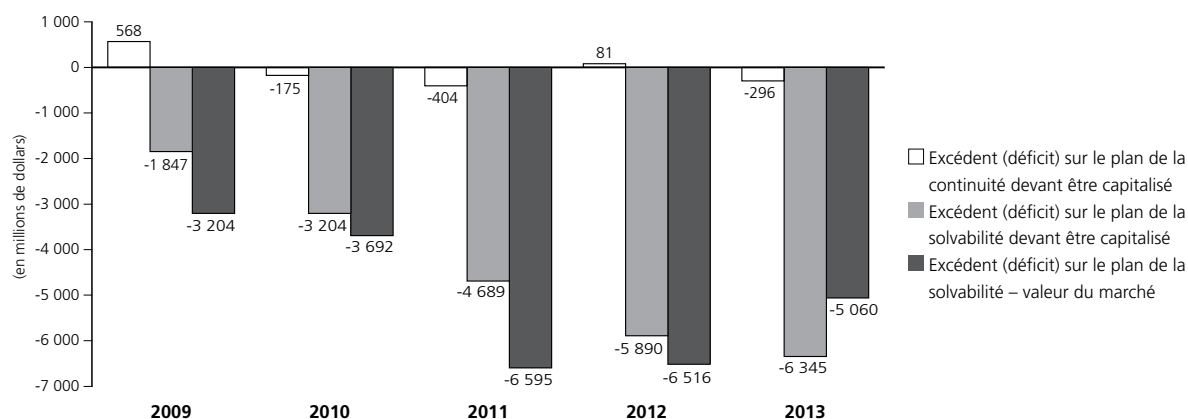
Le cadre de gestion des risques guide l'élaboration des stratégies de placement visant l'atteinte des objectifs globaux. À chaque classe d'actif sont associés des risques et des limites, telles que des limites quant à l'exposition aux risques, aux montants, aux modalités et aux contreparties. Chacune des classes d'actifs et les expositions aux risques qui s'imposent sont surveillées de près par le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite et l'équipe de gestion de placement. Des mesures sont prises au besoin, conformément aux politiques du Régime.

Chaque trimestre, les risques liés aux placements sont examinés par le Comité des pensions et le Comité consultatif de placement, en fonction des rapports fournis par l'équipe de gestion de placement.

Points saillants de la situation financière

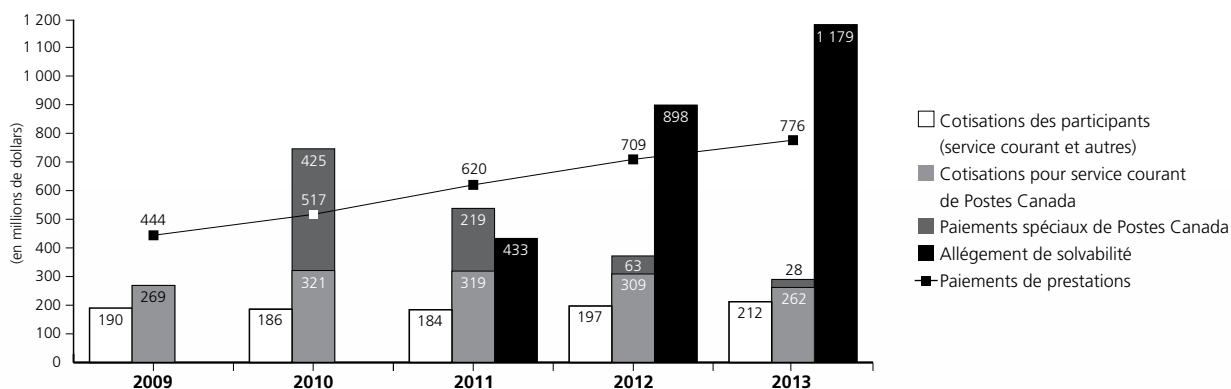
Situation de capitalisation du Régime

En 2013, le déficit sur le plan de la continuité devant être capitalisé est estimé à 296 millions de dollars, principalement en raison des changements liés aux **hypothèses actuarielles** reflétant l'augmentation de l'espérance de vie (nouvelle table de mortalité). Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé a augmenté à un montant estimatif de 6,3 milliards de dollars. Se reporter à la section Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation à la page 20 pour en savoir plus.



Cotisations et paiements de prestations

Le tableau ci-dessous présente les cotisations versées par Postes Canada et les participants au Régime, ainsi que le montant de l'allègement de solvabilité auquel Postes Canada a eu recours. Postes Canada a eu recours aux mesures d'allègement de solvabilité depuis qu'elles ont été établies en 2011 par le gouvernement du Canada. Le tableau illustre aussi les prestations totales versées aux participants. Les paiements de prestations de retraite continuent à s'accroître à mesure qu'augmente le nombre de participants retraités.



Résumé des états financiers

Actif net disponible pour le service des prestations

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes a enregistré un rendement de 16,9 % en 2013, soit son meilleur rendement depuis sa création. À la fin de l'exercice, le Régime affiche 19 270 millions de dollars d'actif net disponible pour le service des prestations (y compris 8 millions de dollars dans le volet à CD), ce qui représente une augmentation de 2 495 millions de dollars par rapport aux 16 775 millions de dollars disponibles à la fin de 2012.

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'augmentation de 2 495 millions de dollars de l'actif net disponible pour le service des prestations est composée du revenu de placements de 2 849 millions de dollars et des cotisations de 502 millions de dollars, moins les paiements de prestations de 776 millions de dollars et les frais de 80 millions de dollars.

Les revenus de placements, qui comprennent les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et pertes réalisés ou non réalisés, s'élèvent à 2 849 millions de dollars en 2013, par rapport à 1 556 millions de dollars en 2012. Le taux de rendement de 16,9 % représente les solides résultats réalisés en 2013. Le Régime a enregistré un rendement supérieur à son indice de référence de 14,0 % et s'est classé dans le premier quartile par rapport aux grands régimes de retraite canadiens.

En 2013, les cotisations au Régime s'élèvent à 502 millions de dollars, comparativement à 569 millions de dollars en 2012. Cette diminution de 67 millions de dollars est attribuable à une baisse du **coût des prestations pour service courant**, qui découle des changements apportés aux hypothèses économiques, ainsi qu'à une baisse des paiements spéciaux. Encore une fois en 2013, Postes Canada a obtenu l'approbation du ministre des Finances et de la ministre des Transports pour avoir recours aux mesures d'allègement de solvabilité permises par la loi pour tous les régimes de retraite réglementés par le gouvernement fédéral. Le montant total de l'allègement en date du 31 décembre 2013 s'élève à 2,4 milliards de dollars. Le montant maximal offert en vertu de ces mesures est de 2 889 millions de dollars, ce qui équivaut à 15 % des actifs du Régime en date du 31 décembre 2013.

Les paiements de prestations de retraite pour 2013 s'élèvent à 776 millions de dollars, comparativement à 709 millions en 2012, ce qui représente une augmentation de 67 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 9 % du nombre de retraités par rapport à 2012.

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite s'élèvent à 18 039 millions de dollars (y compris 8 millions de dollars dans le volet à CD), comparativement à 16 461 millions de dollars en 2012, ce qui représente une augmentation de 1 578 millions de dollars. Cette augmentation est en grande partie attribuable aux changements apportés aux hypothèses démographiques utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations de retraite. En 2013, les hypothèses à l'égard des conditions démographiques du Régime ont été examinées et une nouvelle table de mortalité a été adoptée. Cette nouvelle table révisée permet aux entités d'estimer l'incidence qu'a la longévité accrue des Canadiens (plus d'années à la retraite) sur les obligations au titre des prestations de retraite. Les résultats sont fondés sur une étude réalisée par l'Institut canadien des actuaires (ICA) et sont ajustés par notre **actuaire** selon les données de l'expérience précise de notre Régime.

Excédent (déficit)

L'écart entre l'actif disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite en date du 31 décembre 2013 représente un excédent de 1 231 millions de dollars, tel qu'il est indiqué dans les états financiers, conformément aux normes de l'association Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Le déficit sur le plan de la continuité devant être capitalisé en date du 31 décembre 2013 est estimé à 296 millions de dollars. L'écart entre l'excédent comptable de 1 231 millions de dollars et le déficit sur le plan de la continuité estimatif de 296 millions de dollars correspond à un **ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage)** de 1 527 millions de dollars. Un tel ajustement actuariel n'est plus permis en tant que méthode d'évaluation aux fins comptables en vertu du chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada depuis 2011.

Incidence estimée (en millions de dollars)

| | |
|--|-----------------|
| Excédent sur le plan de la continuité à la fin de 2012 | 81 \$ |
| Gains sur les placements à la valeur lissée de l'actif ¹ | 647 |
| Changements au niveau des hypothèses actuarielles | (1 190) |
| Autres facteurs | 166 |
| Déficit estimatif sur le plan de la continuité à la fin de 2013 | (296) \$ |

1. Les gains sur les placements à la valeur du marché (avant le **lissage**) s'élèvent à 1 802 millions de dollars.

Les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, sont disponibles sur le site Web www.retraitescp.com ou sur demande.

Rétrospective financière sur cinq ans

| Situation financière (en millions de dollars) | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 ¹ | 2009 ² |
|--|------------------|------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|
| Actif | | | | | |
| Placements | 19 145 \$ | 16 690 \$ | 15 283 \$ | 15 200 \$ | 13 399 \$ |
| Créances relatives aux placements | 193 | 173 | 118 | 103 | 144 |
| Cotisations et autres apports à recevoir | 102 | 108 | 107 | 123 | 130 |
| Total de l'actif | 19 440 | 16 971 | 15 508 | 15 426 | 13 673 |
| Passif | | | | | |
| Passif lié aux placements | 139 | 151 | 44 | 46 | 77 |
| Créditeurs et charges à payer | 31 | 45 | 33 | 22 | 20 |
| Total du passif | 170 | 196 | 77 | 68 | 97 |
| Actif net disponible pour le service des prestations | 19 270 | 16 775 | 15 431 | 15 358 | 13 576 |
| Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif | - | - | - | - | 1 344 |
| Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations | 19 270 \$ | 16 775 \$ | 15 431 \$ | 15 358 \$ | 14 920 \$ |
| Obligations au titre des prestations de retraite et excédent (déficit) | | | | | |
| Obligations au titre des prestations de retraite | 18 039 \$ | 16 461 \$ | 16 570 \$ | 16 038 \$ | 14 367 \$ |
| Excédent (déficit) | 1 231 | 314 | (1 139) | (680) | 553 |
| Total des obligations au titre des prestations de retraite et excédent (déficit) | 19 270 \$ | 16 775 \$ | 15 431 \$ | 15 358 \$ | 14 920 \$ |
| Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations (en millions de dollars) | | | | | |
| | 2013 | 2012 | 2011 | 2010¹ | 2009² |
| Revenus de placements | 2 849 \$ | 1 556 \$ | 32 \$ | 1 444 \$ | 1 882 \$ |
| Cotisations – Répondant | | | | | |
| Service courant | 262 | 309 | 319 | 321 | 269 |
| Paievements spéciaux | 28 | 63 | 219 | 425 | - |
| Cotisations – Participants | | | | | |
| Service courant | 207 | 190 | 177 | 177 | 184 |
| Service passé et autres | 5 | 7 | 7 | 9 | 6 |
| Total des cotisations | 502 | 569 | 722 | 932 | 459 |
| Moins | | | | | |
| Prestations | | | | | |
| Prestations de retraite et de survivants | 694 | 624 | 554 | 466 | 392 |
| Valeur de transferts et autres | 82 | 85 | 66 | 51 | 52 |
| Total des prestations | 776 | 709 | 620 | 517 | 444 |
| Frais d'administration | | | | | |
| Frais d'administration du Régime | 17 | 16 | 15 | 13 | 4 |
| Frais de placement | 63 | 56 | 46 | 41 | 26 |
| Total des frais d'administration | 80 | 72 | 61 | 54 | 30 |
| Augmentation (diminution) de l'actif net | 2 495 \$ | 1 344 \$ | 73 \$ | 1 805 \$ | 1 867 \$ |
| Évolution des obligations au titre des prestations de retraite (en millions de dollars) | | | | | |
| | 2013 | 2012 | 2011 | 2010¹ | 2009² |
| Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite | 939 \$ | 954 \$ | 928 \$ | 890 \$ | 850 \$ |
| Prestations de retraite constituées | 486 | 507 | 533 | 497 | 560 |
| Changements au niveau des hypothèses actuarielles | 1 069 | (704) | (397) | 853 | (596) |
| Changements aux dispositions du Régime | - | - | 67 | - | - |
| Pertes actuarielles nettes (gains) | (140) | (157) | 21 | (52) | (110) |
| Prestations payées | (776) | (709) | (620) | (517) | (444) |
| Augmentation (diminution) nette des obligations au titre des prestations de retraite | 1 578 \$ | (109) \$ | 532 \$ | 1 671 \$ | 260 \$ |

1. En préparant ses premiers états financiers conformément au chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada et aux Normes internationales d'information financière (IFRS), le Régime a ajusté les montants enregistrés en 2010 conformément au chapitre 4100 du Manuel de CPA Canada.

2. En 2010, le Régime a modifié sa politique comptable pour déterminer le rajustement actuariel de la valeur de l'actif. Les résultats de 2009 ont été recalculés afin de pouvoir les comparer à ceux de 2010.

Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation

(Cette section ne s'applique qu'au volet à prestations déterminées du Régime.)

Postes Canada doit déposer chaque année des évaluations actuarielles auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme fédéral de réglementation des régimes de retraite. Une évaluation actuarielle est un bilan de santé du Régime qui a pour but de déterminer la situation de capitalisation du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, à une date précise.

Évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2012

Une évaluation actuarielle du Régime en date du 31 décembre 2012, que nous avons déposée en juin 2013 auprès du BSIF, indique un excédent sur le plan de la continuité de 81 millions de dollars, pour un ratio de capitalisation de 100 %.

Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé en fonction de la moyenne des ratios de solvabilité enregistrés au cours des trois dernières années se chiffre à 5 890 millions de dollars, pour un ratio moyen de solvabilité de 75 %.

Cependant, selon la valeur du marché, le déficit se chiffre à 6 516 millions de dollars, pour un ratio de solvabilité de 72 %.

Évaluation actuarielle estimative au 31 décembre 2013

L'estimation actuelle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2013 affiche un déficit sur le plan de la continuité devant être capitalisé d'environ 296 millions de dollars, pour un ratio de capitalisation de 98,4 %.

Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé, selon la méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans, est estimé à 6 345 millions de dollars, pour un ratio moyen de solvabilité de 73,9 %.

Le déficit sur le plan de la solvabilité selon la valeur du marché de l'actif du Régime est estimé à 5 060 millions de dollars, pour un ratio de solvabilité de 79,2 %.

En 2013, la situation de la capitalisation sur le plan de la continuité s'est détériorée en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles, notamment l'adoption d'une nouvelle table de mortalité pour tenir compte de la longévité accrue des participants au Régime. Les hypothèses démographiques ont été révisées par suite des résultats obtenus d'une récente étude menée par l'Institut canadien des actuaires, ainsi que de l'analyse de l'expérience précise de notre Régime effectuée par nos actuaires. Selon ces résultats, les participants vivent plus longtemps et reçoivent des prestations de retraite pendant une plus longue période. De plus, pendant l'année en cours, la méthode de lissage des actifs ne comptabilise pas tous les gains provenant des rendements solides des placements en 2013. Ces gains seront comptabilisés sur une période de cinq ans afin de réduire au minimum les fluctuations.

Le déficit sur le plan de la solvabilité selon la valeur du marché de l'actif du Régime a diminué, passant de 6 516 millions de dollars à la fin de 2012 à un déficit estimatif de 5 060 millions de dollars à la fin de 2013. Les rendements solides des placements en 2013, tous comptabilisés pour l'année en cours selon la valeur du marché, sont contrés en partie par les nouvelles hypothèses actuarielles (principalement liées à la longévité accrue des participants à la retraite), tel qu'il est indiqué dans ce rapprochement général du déficit sur le plan de la solvabilité (tableau ci-contre).

Le ratio de solvabilité s'est légèrement amélioré au cours de l'année 2013, mais le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé s'est aggravé (passant de 5 890 millions de dollars à un déficit estimatif de 6 345 millions de dollars). L'accroissement de ce déficit est attribuable à une baisse de la moyenne du ratio de solvabilité au cours de la période de trois ans utilisée pour cette évaluation (2011, 2012 et 2013) par rapport à la précédente (2010, 2011 et 2012), puisque le ratio de solvabilité était plus élevé en 2010 qu'en 2013.

Il est à noter que même si les états financiers du Régime affichent un excédent selon les normes comptables, les exigences de capitalisation sont établies en fonction de la situation financière du Régime sur le plan de la solvabilité et de la continuité. Les exigences de capitalisation déterminent le montant de cotisations que Postes Canada doit verser à la caisse de retraite.

1. Les déficits de solvabilité finaux, mesurés dans l'évaluation actuarielle finale en date du 31 décembre 2013, pourraient différer de façon appréciable de ces valeurs estimatives.

Déficits estimatifs au 31 décembre 2013

Déficit sur le plan de la solvabilité (devant être capitalisé)¹ :

6,3 milliards de dollars –
capitalisation à 73,9 %

Déficit sur le plan de la solvabilité (valeur du marché)¹ :

5,1 milliards de dollars –
capitalisation à 79,2 %

Déficit sur le plan de la continuité (devant être capitalisé) :

296 millions de dollars –
capitalisation à 98,4 %

Incidence estimée¹ (en millions de dollars)

| | |
|--|-------------------|
| Déficit de solvabilité à la fin de 2012 | (6 516) \$ |
| Gains sur les placements | 2 180 |
| Augmentation du taux d'actualisation | 1 346 |
| Changements au niveau des hypothèses actuarielles | (1 760) |
| Autres facteurs | (310) |
| Déficit de solvabilité estimatif à la fin de 2013 | (5 060) \$ |

Comparaison avec d'autres régimes de retraite à PD

Après avoir connu des déficits pendant plus de 10 ans, de nombreux régimes de retraite canadiens ont retrouvé une situation d'excédent sur le plan de la solvabilité, grâce à des marchés boursiers solides et à l'augmentation des taux d'intérêt à long terme. L'actuaire du Régime, soit la firme d'actuariat-conseil Mercer, estime qu'environ 60 % des régimes de retraite au Canada affichent un déficit à la fin de 2013, par rapport à 94 % au début de l'année.

Les résultats ne sont pas aussi favorables pour les quelques régimes entièrement indexés comme le nôtre. La protection garantie contre l'inflation exige des méthodes d'évaluation plus prudentes et créent des coûts plus élevés et une volatilité plus grande. En outre, l'incidence de la longévité accrue de participants est plus importante dans le cas des régimes qui prévoient des prestations indexées.

Certains régimes ont réduit les avantages offerts au personnel afin d'être plus viables et abordables.

En raison de la volatilité, une entreprise a plus de difficulté à gérer ses coûts, à prévoir ses résultats financiers et à assurer sa capacité de paiement ou la disponibilité des fonds. C'est d'autant plus difficile lorsque les obligations et les exigences de capitalisation d'un régime sont excessivement élevées par rapport à la capacité de revenus de l'entreprise.

Cotisations

Les cotisations des employés s'élèvent à 210 millions de dollars en 2013 et sont estimées à 234 millions de dollars pour 2014. Les estimations de 2014 reflètent les modifications apportées au taux de cotisation des employés en 2014 pour maintenir le partage égal à 50/50 des coûts entre l'employé et l'employeur. En 2013, les employés ont cotisé 44 % du coût des prestations pour service courant et Postes Canada a cotisé 56 %, en plus des paiements spéciaux.

Les cotisations de l'employeur pour service courant en 2013 se sont élevées à 258 millions. Pour 2014, les cotisations de l'employeur pour service courant sont estimées à 250 millions de dollars.

Après la mise en œuvre des mesures d'allègement de solvabilité, des paiements spéciaux de l'employeur de l'ordre de 28 millions de dollars ont été versés en 2013 et ils sont estimés à 34 millions de dollars pour 2014. Il s'agit principalement de paiements complémentaires (déficit de transfert) versés afin de payer la totalité de la **valeur de transfert** lorsqu'un participant quitte le Régime. L'estimation pour 2014 tient compte de la nouvelle exigence de capitalisation, correspondant à 40 % de la valeur de transfert, qui a récemment été imposée par le BSIF afin d'accorder son consentement pour le paiement des valeurs de transfert en dehors du Régime. Le BSIF a imposé cette nouvelle condition étant donné que le ratio de solvabilité du Régime est inférieur à 100 % et qu'aucun paiement spécial ne sera versé au Régime au cours des quatre prochaines années en raison de l'allègement de la capitalisation.

| Cotisations au Régime (en millions) | 2013 | 2014 ¹ |
|--|---------------|-------------------|
| Participants | 210 \$ | 234 \$ |
| Postes Canada – service courant | 258 | 250 |
| Postes Canada – paiements spéciaux | 28 | 34 |
| Total des cotisations | 496 \$ | 518 \$ |

| Partage du coût des prestations pour service courant (cotisations régulières) | 2013 | 2014 ¹ |
|---|------|-------------------|
| Participants | 44 % | 48 % |
| Postes Canada | 56 % | 52 % |

1. Estimation

Allègement de la capitalisation

Depuis 2011, Postes Canada a recours aux mesures d'allègement de solvabilité offertes à toutes les sociétés d'État en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* pour réduire les paiements de solvabilité. Le montant total de l'allègement en date du 31 décembre 2013 s'élève à 2 390 millions de dollars. Le montant maximal de l'allègement disponible en vertu de ces mesures correspond à 15 % des actifs du Régime (ou 2 889 millions de dollars). Postes Canada s'était attendue à atteindre ce montant maximal en 2014.

En février 2014, le gouvernement du Canada a adopté le règlement proposé en décembre 2013, qui accorde un allègement dispensant Postes Canada de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans (soit de 2014 à 2017). Sans allègement, Postes Canada aurait eu à effectuer des paiements spéciaux d'environ 1,3 milliard de dollars en 2014. La Société n'a pas de tels fonds.

Historique des évaluations actuarielles de la capitalisation

L'évaluation actuarielle de la capitalisation doit être déposée auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le BSIF exige que l'évaluation actuarielle soit effectuée sur le plan de la continuité et de la solvabilité. Avant 2010, les évaluations actuarielles obligatoires de la capitalisation devaient être déposées tous les trois ans, à moins que le Régime n'affiche un déficit sur le plan de la solvabilité. Cependant, les répondants des régimes pouvaient, s'ils le souhaitaient, décider de les déposer plus tôt. Depuis 2010, il est obligatoire de déposer chaque année une évaluation actuarielle de la capitalisation, à moins que la situation de capitalisation sur le plan de la solvabilité ne dépasse 120 %. Notre évaluation actuarielle de la capitalisation pour 2013 sera déposée d'ici juin 2014.

| (en millions de dollars) | Estimation ¹ | | Évaluations actuarielles de la capitalisation déposées ² | | | | | | | | |
|--|-------------------------|------------|---|------------|------------|-----------|-----------|------------|------------|----------|----------|
| | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
| Sur le plan de la continuité (en supposant que le Régime reste en place) | | | | | | | | | | | |
| Valeur du marché de l'actif | 19 262 \$ | 16 775 \$ | 15 431 \$ | 15 376 \$ | 13 576 \$ | 14 666 \$ | 14 430 \$ | 12 211 \$ | 10 307 \$ | 8 918 \$ | 7 500 \$ |
| Ajustement de lissage des actifs | (1 527) | (352) | 716 | 488 | 1 357 | (266) | (1 340) | (715) | (103) | 325 | 974 |
| Valeur lissée de l'actif | 17 735 | 16 423 | 16 147 | 15 864 | 14 933 | 14 400 | 13 090 | 11 496 | 10 204 | 9 243 | 8 474 |
| Objectif de capitalisation | 18 031 | 16 342 | 16 551 | 16 039 | 14 365 | 13 143 | 12 097 | 11 145 | 10 108 | 9 359 | 8 446 |
| Excédent (déficit) | (296) \$ | 81 \$ | (404) \$ | (175) \$ | 568 \$ | 1 257 \$ | 993 \$ | 351 \$ | 96 \$ | (116) \$ | 28 \$ |
| Ratio de capitalisation | 98,4 % | 100,5 % | 97,6 % | 98,9 % | 104,0 % | 109,6 % | 108,2 % | 103,1 % | 100,9 % | 98,8 % | 100,3 % |
| Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la continuité | | | | | | | | | | | |
| Taux d'actualisation | 5,8 % | 5,8 % | 5,8 % | 5,8 % | 6,2 % | 6,0 % | 6,0 % | 6,0 % | 6,0 % | 6,0 % | 6,0 % |
| Taux d'inflation | 2,25 % | 2,25 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % |
| Sur le plan de la solvabilité (en supposant que le Régime prenne fin à la date de l'évaluation) | | | | | | | | | | | |
| Valeur du marché de l'actif (net des frais de résiliation) | 19 250 \$ | 16 763 \$ | 15 419 \$ | 15 364 \$ | 13 573 \$ | 14 664 \$ | 14 428 \$ | 12 209 \$ | 10 305 \$ | 8 916 \$ | 7 481 \$ |
| Obligations sur le plan de la solvabilité | 24 310 | 23 279 | 22 014 | 19 056 | 16 777 | 14 215 | 14 145 | 13 410 | 11 338 | 9 425 | 7 940 |
| Sur le plan de la solvabilité – Valeur du marché | | | | | | | | | | | |
| Excédent (déficit) | (5 060) \$ | (6 516) \$ | (6 595) \$ | (3 692) \$ | (3 204) \$ | 449 \$ | 283 \$ | (1 201) \$ | (1 033) \$ | (509) \$ | (459) \$ |
| Ratio de solvabilité | 79,2 % | 72,0 % | 70,0 % | 80,6 % | 80,9 % | 103,2 % | 102,0 % | 91,0 % | 90,9 % | 94,6 % | 94,2 % |
| Sur le plan de la solvabilité – Capitalisation requise | | | | | | | | | | | |
| Excédent (déficit) | (6 345) \$ | (5 890) \$ | (4 689) \$ | (3 204) \$ | (1 847) \$ | 449 \$ | 283 \$ | (1 201) \$ | (1 136) \$ | (184) \$ | (459) \$ |
| Ratio de solvabilité | 73,9 % | 74,7 % | 78,7 % | 83,2 % | 89,0 % | 103,2 % | 102,0 % | 91,0 % | 90,0 % | 98,0 % | 94,2 % |
| Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la solvabilité | | | | | | | | | | | |
| Taux d'actualisation (taux de rendement réel, net de l'inflation) | | | | | | | | | | | |
| Pour les valeurs de transfert | | | | | | | | | | | |
| Taux pour les | | | | | | | | | | | |
| 10 premières années ³ | 1,70 % | 1,10 % | 1,30 % | 1,70 % | 2,10 % | 2,50 % | 2,25 % | 2,00 % | 2,50 % | 3,25 % | 3,75 % |
| Taux après 10 ans ³ | 2,30 % | 1,30 % | 1,60 % | 2,30 % | 2,70 % | 2,50 % | 2,25 % | 2,25 % | 3,25 % | 3,25 % | 3,25 % |
| Pour les rentes viagères | 1,80 % | 1,50 % | 1,60 % | 2,20 % | 2,70 % | 3,00 % | 2,50 % | 2,25 % | 2,50 % | 2,90 % | n.d. |

1. Les déficits de solvabilité finaux, mesurés dans l'évaluation actuarielle finale en date du 31 décembre 2013, pourraient différer de façon appréciable de ces valeurs estimatives.

2. Une évaluation actuarielle de la capitalisation pour l'exercice 2008 n'était pas requise par le BSIF.

3. 15 ans avant 2005

Questions et réponses sur les évaluations actuarielles

Qu'est-ce qu'une évaluation actuarielle et qu'est-ce qu'elle permet de déterminer?

Une évaluation actuarielle est en quelque sorte le bilan de la situation financière à long terme d'un régime de retraite à une date précise. Les services d'un actuaire indépendant sont retenus par le Conseil d'administration de Postes Canada pour effectuer une évaluation actuarielle. L'évaluation compare les actifs du régime aux obligations au titre des prestations de retraite pour déterminer s'il y a un excédent ou un déficit de fonds pour couvrir la valeur des prestations de retraite accumulées.

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent le coût des prestations de retraite futures, en fonction des gains ouvrant droit à pension et du service ouvrant droit à pension des participants au Régime à la date de l'évaluation. Pour calculer ces obligations, l'actuaire avance des hypothèses au sujet de l'avenir, telles que l'inflation prévue, les taux de rendement sur les actifs investis, les augmentations salariales, l'âge de retraite, l'espérance de vie et plusieurs autres facteurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières exige qu'on effectue une évaluation actuarielle à la fois sur le plan de la continuité et sur le plan de la solvabilité. Ces évaluations examinent la stabilité du régime de retraite dans des conditions hypothétiques, afin de protéger les intérêts des participants au régime.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la continuité?

L'évaluation sur le plan de la continuité suppose qu'un régime de retraite continue ses opérations et a une viabilité à plus long terme. Elle permet de déterminer si le régime possède assez d'actifs pour payer les prestations de retraite qui devront être versées pour le service accumulé jusqu'à présent. Elle permet aussi de déterminer si le niveau des cotisations versées par les participants au régime et par le répondant du régime est suffisant pour couvrir le coût des prestations pour service courant.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la solvabilité?

L'évaluation sur le plan de la solvabilité suppose qu'un régime de retraite cesse ses opérations à la date de l'évaluation. Ce test permet aux autorités réglementaires des régimes de retraite de vérifier que, dans une telle situation improbable, les participants au régime recevront le plein montant qui leur est dû à la date de l'évaluation. Cette évaluation est donc faite à court terme et son résultat dépend grandement du niveau des taux d'intérêt du marché au moment de l'évaluation.

Qu'arrive-t-il s'il y a des déficits?

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la solvabilité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations sur le plan de la solvabilité), le répondant du régime est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Le répondant peut demander l'autorisation de recourir à des mesures d'allègement de solvabilité, si de telles mesures sont disponibles.

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la continuité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations au titre des prestations sur le plan de la continuité), le répondant est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, sur une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans.

Pour une année donnée, les répondants de régimes de retraite sont tenus de verser les fonds nécessaires pour combler le montant du coût des prestations pour service courant qui n'est pas couvert par les cotisations des employés. S'il y a des déficits, les répondants doivent également verser des paiements spéciaux afin de réduire ces déficits, au terme de la période déterminée ci-dessus, à moins qu'on n'ait recours à des mesures d'allègement de solvabilité.

En quoi consistent les mesures d'allègement de solvabilité?

Les mesures d'allègement de solvabilité ont été mises en place par le gouvernement fédéral en 2011. Tous les régimes de retraite à prestations déterminées assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* peuvent bénéficier de ces mesures, incluant ceux des sociétés d'État telles que Postes Canada. Ces mesures aident les répondants de régimes de retraite à respecter leurs obligations de capitalisation en atténuant l'impact de la conjoncture économique à court terme. Le montant maximal de l'allègement disponible en vertu de ces mesures ne peut pas dépasser 15 % de la valeur du marché des actifs du régime établie à la fin de son exercice le plus récent. Postes Canada s'était attendue à atteindre ce montant maximal en 2014.

Postes Canada a recours à des mesures d'allègement de solvabilité depuis 2011. Selon les exigences, elle a obtenu l'approbation du ministre des Finances et du ministre des Transports chaque année. Les mesures d'allègement n'atténuent ou n'annulent pas l'obligation de Postes Canada d'assurer la capitalisation intégrale du Régime, et la Société demeure responsable de la capitalisation de tout déficit.

Le gouvernement du Canada a mis en place un nouveau règlement pour Postes Canada. Quelle sera l'incidence de ce règlement sur le Régime?

En février 2014, le gouvernement du Canada a adopté le règlement proposé en décembre 2013, qui accorde un allègement dispensant Postes Canada de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans (soit de 2014 à 2017). Sans aucun allègement, Postes Canada aurait eu à effectuer des paiements spéciaux d'environ 1,3 milliard de dollars en 2014 seulement. Grâce à cette période d'allègement temporaire, Postes Canada disposera du temps nécessaire pour apporter des modifications structurelles qui aideront le Régime à demeurer viable et abordable pour Postes Canada et les participants au Régime, et à demeurer sûr pour les retraités.

Glossaire

Actif(s) : Articles ayant une valeur monétaire, notamment de l'argent comptant, des actions, des obligations et des biens immobiliers.

Actions : Actions ordinaires ou privilégiées représentant un droit de participation à une société et le droit de recevoir des dividendes découlant des bénéfices. Les actions de sociétés à capital fermé sont des actions qui ne sont pas cotées en bourse.

Actuaire : Professionnel chargé de calculer les obligations des régimes de retraite et le coût des prestations de retraite. En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, tous les rapports actuariels doivent être préparés par un Fellow de l'Institut canadien des actuaires.

Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage) : Différence entre le rendement réel et l'hypothèse actuarielle pour le rendement des actifs du Régime qui est ensuite amortie sur une période de cinq ans. Méthode d'évaluation couramment utilisée par les régimes de retraite pour les évaluations sur le plan de la continuité, le lissage équilibre les hauts (gains) et les bas (pertes) du rendement des placements. Cette méthode permet de stabiliser les résultats afin d'éviter d'importants changements aux cotisations (à la hausse ou à la baisse) d'une année à l'autre, tant pour les employés que pour l'employeur. Le lissage est un concept semblable aux plans à versements égaux pour les factures des services publics.

Capitalisation boursière : Évaluation d'une société établie sur la base de ses actions en circulation.

Coût des prestations pour service courant : Obligation au titre des prestations de retraite additionnelle créée pendant l'année qui vient, ce qui se traduit par une autre année décomptée pour les employés qui cotisent au Régime.

Hypothèses actuarielles : Facteurs utilisés par un actuaire pour prévoir des événements futurs incertains ayant une incidence sur le coût des prestations de retraite. Il s'agit par exemple de l'estimation des intérêts et des revenus de placement, de l'inflation, des taux de mortalité et des tendances de retraite.

Indice de référence : Point de référence utilisé comme base pour l'évaluation ou la comparaison. Un indice peut être utilisé comme indice de référence pour mesurer ou comparer le rendement d'un groupe semblable d'actifs.

Inflation : L'inflation se produit lorsque le pouvoir d'achat diminue en raison de la hausse de prix des produits et services.

Lissage : Se reporter à la définition du terme « Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage) ».

Obligations : Titres de créance émis par une société ou un gouvernement, par lesquels cette société ou ce gouvernement promet au détenteur le remboursement du principal et d'un intérêt stipulé, dans un délai fixe. Effectuer un placement en obligations s'apparente à prêter de l'argent à une administration publique ou à un organisme.

Obligation(s) au titre des prestations de retraite : Valeur actuarielle des prestations de retraite pour le service complété jusqu'à une date déterminée, calculée à partir des hypothèses les plus probables.

Rendement(s) : Intérêt (ajusté en fonction de l'amortissement des escomptes ou des primes) ou revenus de dividendes liés au coût d'un placement dans des obligations ou des actions.

Taux d'actualisation : Taux d'intérêt à long terme utilisés pour calculer les obligations au titre des prestations de retraite du Régime.

Taux de rendement : Profit ou perte provenant d'un placement, sur une période donnée, normalement exprimé en pourcentage du placement initial. Le rendement réel est celui qui a été ajusté en fonction de l'inflation. Le rendement net est celui qui a été ajusté en fonction des dépenses.

Valeur de transfert : Valeur estimée des prestations de retraite futures exprimée en dollars courants. C'est un calcul basé sur des hypothèses actuarielles et les taux d'intérêt du marché qui pourraient fluctuer avec le temps.

Merci d'avoir lu le Rapport aux participants 2013

L'année dernière, nous avons imprimé 3 millions de pages en moins lorsque nous avons publié la version abrégée du Rapport aux participants, ce qui nous a permis de sauver 20 arbres. Dans ce rapport, nous vous avons également demandé votre avis. Plus de 1 100 lecteurs ont pris le temps de retourner la carte de sondage. Les réponses ont dévoilé que 65 % des lecteurs étaient d'avis que le nouveau Rapport aux participants contenait tous les renseignements nécessaires.

Le Rapport aux participants est un élément important de l'engagement de Postes Canada en tant qu'administratrice du Régime qui vise à vous tenir au courant de la situation de votre régime de retraite.

Vous pouvez consulter les états financiers audités du Régime sur le site Web www.retraitescp.com. Vous pouvez aussi communiquer avec le Centre du régime de retraite, en composant le 1 877 480-9220, pour obtenir une copie de ces états financiers par la poste.

Renseignements

Service des pensions de Postes Canada

Questions concernant le Régime



1 877 480-9220
1 866 370-2725 (ATS)
613 683-5909 (à l'extérieur de
l'Amérique du Nord)



De 8 h à 18 h (heure de l'Est)
Du lundi au vendredi



www.retraitescp.com

RBC Services aux investisseurs

Questions concernant le versement des prestations de retraite



1 800 876-4498



De 8 h à 20 h (heure de l'Est)
Du lundi au vendredi



SERVICE DE PAIEMENT DES PRESTATIONS
5E ÉTAGE AILE EST
1 PLACE VILLE MARIE
MONTRÉAL QC H3B 1Z3